

# Migrantes en Helvétie : diversité des parcours, permanence des obstacles

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[96] (2008)**

Heft 1522

PDF erstellt am: **20.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Migrantes en Helvétie

Diversité des parcours, permanence des obstacles

Selon Janine Dahinden, professeure d'études sociales et transnationales à l'Université de Neuchâtel et membre du MAPS, la Maison d'analyse des processus sociaux, «aujourd'hui, la mobilité est une réalité. La question est de savoir comment on la gère». La situation des femmes migrantes en Suisse est caractérisée par la diversité des parcours mais aussi par les difficultés qu'engendre la législation suisse en la matière: reproduction, voire renforcement des inégalités entre hommes et femmes. Après une présentation générale des problématiques des migrantes, les témoignages de trois d'entre elles permettront de mieux appréhender la réalité de ces parcours de combattantes. *Enquête.*

## La situation des femmes migrantes en Suisse

Entretien avec Janine Dahinden

Clara Jeanne Marc

Avec 21,8% d'étrangers en 2004, la Suisse est l'un des pays européens comptant le plus de personnes étrangères par rapport à sa population. Parmi elles, 46,6% sont des femmes. Ce groupe est très hétérogène, avec toutes les catégories sociales et professionnelles. Parmi les communautés, celles américaines, asiatiques et de l'Europe de l'est sont à dominante féminine. Janine Dahinden souligne que cette diversité rend d'ailleurs difficile l'existence d'un seul groupe pour toutes ces femmes migrantes. Ce n'est que récemment que la population féminine est apparue dans les études sur la migration. Jusque dans les années 1980, elle en était absente. Les chercheur-e-s attribuaient la migration à des mobiles économiques, réservés aux hommes. Par la suite, les femmes ont été considérées comme des sujets passifs de la migration, suivant leur époux ou leur père. Aujourd'hui, la famille est au centre des recherches. Co-décideuses du processus migratoire, les migrantes sont autant, voire plus impliquées que les hommes dans les réseaux et la circulation transnationale.

**«Deux catégories de migrant-e-s :  
les personnes issues de l'UE et les autres.»**

Sur le sol helvétique, Magalie Gafner et Irène Schmidlin (1) montrent que pour les migrant-e-s issu-e-s de pays hors de l'Union européenne, le droit suisse en matière d'activité lucrative maintient et renforce les rapports inégalitaires entre les sexes. En effet, la Loi fédérale sur les étrangers du 16 décembre 2006 et deux régimes spéciaux – l'Accord sur la libre circulation des personnes et la Loi sur l'asile – divise les migrant-e-s en deux groupes: les personnes issues de l'UE et les autres. Les premières bénéficient de la libre circulation: la loi vise à leur octroyer «les mêmes conditions de vie, d'emploi et de travail qu'aux nationaux». Pour les autres pays, dits tiers, l'accès au marché du travail est restreint: les

employeurs et employeuses doivent «limiter au maximum indispensable l'entrée de nouveaux travailleurs étrangers». Ce qui signifie que seules les personnes hautement qualifiées pourront accéder au marché du travail suisse, et ce uniquement si aucune autre solution n'est possible.

**«Le droit renforce les obstacles à l'indépendance économique des femmes.»**

Or globalement, les femmes bénéficient d'une éducation largement inférieure à celle des hommes. Elles pourront donc plus difficilement répondre aux exigences de haute qualification exigée par la loi pour travailler en Suisse. De plus, les domaines où elles sont actives, comme l'économie domestique, ne sont pas considérés comme qualifiés. Les femmes qui les occupent ne font donc pas partie «des travailleurs qualifiés indispensables» recrutables en dehors de la Suisse et l'UE. La seule exception concerne les danseuses de cabaret, qui peuvent bénéficier d'un permis de huit mois (voir encadré). En conséquence, les migrantes auront plus de difficultés que les migrants à obtenir une autorisation de séjour pour exercer une activité lucrative. Selon les deux chercheuses, le droit renforce donc les obstacles à l'indépendance économique des femmes. Discriminées dans le marché du travail, elles pourront principalement séjourner en Suisse dans le cadre d'un regroupement familial ou celui du mariage avec un Suisse, avec toute la dépendance que cela suppose. Les auteures de l'étude constatent d'ailleurs que ces dernières années, la population clandestine tend à se féminiser. Et que «si les femmes sont majoritaires dans la population des sans-papiers, elles sont souvent aussi les plus précaires».

(1) Gafner, Magalie ; Schmidlin, Irène. *Le genre et la législation suisse en matière de migration*, pp. 16-37, in *Nouvelles questions féministes*, vol. 26, 2007

## La LEtr maintient le permis F!

Le permis F est le seul régime d'exception au féminin pour les non-ressortissantes de l'UE/AELE: les danseuses de cabaret peuvent exercer et séjourner en Suisse 8 mois maximum par année civile. La révision de la loi (1) avait laissé espérer un changement, mais non, c'est le statut quo. Selon la législation en vigueur, les danseuses de cabaret sont «des personnes qui présentent un numéro faisant partie d'un spectacle de variétés durant lequel – dans une ambiance musicale – elles se dévêtent plusieurs fois partiellement ou totalement.» Lesdites danseuses ne peuvent changer d'activité sous peine de voir leur permis de séjour s'envoler. De plus, elles ne peuvent défendre leurs droits auprès de leurs

employeur-e-s car aucune autorisation de séjour ne leur est garantie lors de procédures judiciaires. Pourtant, en dépit des règles existantes – contrats de travail type – les abus sont à la fois fréquents et notoires: déductions opérées plus élevées que prévu, loyers exorbitants, etc. La loi, en refusant d'évoluer, maintient de fait une catégorie de femmes dans des situations de précarité.

(1) La révision totale de la Loi fédérale du 26 mars 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers pour le règlement de ses conditions de séjour a abouti en 2005 à la LEtr: Loi fédérale sur les étrangers.

## Les sans-papiers prolifèrent

Les nombreux obstacles n'empêchent guère les femmes à la recherche d'un travail de séjourner en Suisse sans autorisation légale. La population clandestine en Suisse – entre 90'000 et 300'000 selon les estimations – tend à se féminiser: le besoin de femmes de ménage ou de gardes enfants n'a pas de reconnaissance légale. Pourtant, les migrantes sont contraintes à ce type de travail – même lorsqu'elles sont formées – et répondent à un besoin réel de notre économie. En effet, dans un phénomène d'imbrication du genre, de la classe et de la race une partie du travail de reproduction sociale est transférée sur les migrantes. Les inégalités sociales progressent entre les femmes elles-mêmes. En outre, la situation de précarité d'un grand nombre de femmes migrantes représente un obstacle important à leur régularisation. La pratique suisse en la matière consiste à régulariser au cas par cas. Les critères sont les suivants: situation d'extrême gravité, durée du séjour, intégration professionnelle et sociale, état de santé, situation familiale. Les régularisations sont rares, ce qui décourage les demandes car cela équivaut à se dénoncer auprès des autorités.

Autre obstacle à l'obtention d'un permis de séjour pour les migrantes: la LAasi (1998). La Loi sur l'asile s'inscrit dans une

logique de protection contre les persécutions. Les migrantes qui déposent une demande d'asile en Suisse n'obtiennent que rarement gain de cause. Ne leur reste que le regroupement familial avec la dépendance que cela implique envers le conjoint. Ce sont les motifs d'asile de ce dernier qui sont déterminants. Selon la Convention de Genève de 1951 sont réfugié-e-s «les étrangers qui, dans leur pays d'origine ou de dernière résidence, sont exposés à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social déterminé ou de leurs opinions politiques.» Non seulement le législateur ne tient pas compte des préjudices liés au sexe, mais la jurisprudence suisse en la matière exige une persécution étatique. Les différences de traitement des femmes sont considérées comme des règles garantissant l'ordre public et relève du pénal. Ainsi, de nombreuses femmes obtiennent au mieux une admission provisoire qui peut être levée à tout moment.

En conclusion, «épouse dépendante, danseuse de cabaret ou femme de ménage clandestine sous-payée sont les options principales offertes aux femmes non ressortissantes de l'UE qui viennent en Suisse. Tous ces statuts ont en commun leur précarité et aussi une étrange compatibilité avec un certain idéal féminin.»

Source: Nouvelles Questions Féministes, *Migrations: genre et frontières – frontières de genre*, 2007.

# Venir en Suisse et y travailler un véritable parcours de combattantes

## Trois migrantes témoignent

Agnieszka Polec\* vient du nord de la Pologne, vers la mer Baltique. Après la chute du communisme, sa famille, comme tant d'autres de son pays, est en perte de repères. Face à une montagne de problèmes, Agnieszka part en Suisse étudier, et finalement gagner sa vie.

Propos recueillis par Caroline Briner

### *L'émilie : Pourquoi avoir choisi la Suisse?*

Agnieszka Polec: J'ai toujours été passionnée par le français, qui est la troisième langue étrangère enseignée en Pologne après l'anglais et l'allemand. J'ai ainsi réussi des concours de langue qui permettaient de participer gratuitement à des camps UNESCO, organisés avec l'Institut pédagogique de Porrentruy. Une copine s'est amourachée de l'un de nos profs et elle m'a proposé d'aller avec elle en Suisse faire des études.

### *Et vous avez décidé de la suivre...*

Oui. C'était en 1992, après la chute du communisme. Mon père était perdu professionnellement. Il est tombé dans l'alcoolisme. Notre situation financière a beaucoup changé. Ma mère est partie travailler en Allemagne. Je devais m'occuper de ma petite sœur. J'étais responsable de tout. Du coup, à 18 ans, je n'avais qu'une envie: me barrer.

### *Quelles procédures avez-vous dû surmonter pour étudier en Suisse ?*

Il fallait que j'obtienne au moins 4 de moyenne à mon bac. Il fallait aussi une garantie financière de 20'000 francs, ou alors qu'un Suisse soit mon garant. J'ai transmis le relevé de compte de ma mère. Il y avait 5000 marks (environ 3700 francs). Et ça a passé...

### *Comment se sont déroulés vos premiers mois ?*

Je suis arrivée en Suisse avec d'immenses problèmes et je ne connaissais personne. Ma copine et son copain ne m'aidaient pas. Je n'avais pas un sou. Tout mon argent était parti dans la taxe universitaire et la garantie de loyer. Et avec mon permis d'étudiant, je n'étais pas autorisée à travailler durant mes six premiers mois en Suisse... Puis j'ai rencontré une Polonaise. Cette fille m'a nourri pendant une année!

### *Avez-vous subi d'autres tracasseries ?*

Oui. Quelques mois après mon arrivée, j'ai commencé à être malade. J'ai mangé tous les médicaments que j'avais sous la main. Ça devait passer! Mais j'ai eu 41 de fièvre. Je suis allée à l'hôpital... En Pologne, les cabinets médicaux n'existent pas. Comment savoir que je pouvais simplement voir un médecin? Et me douter que la clinique était privée? La facture fut très salée...

### *Après six mois, vous avez eu le droit de travailler 15h par semaine...*

J'ai été engagée dans un café. Je m'en sortais avec 350 francs par mois. Puis j'ai aussi gardé une petite fille. Je gagnais 3 francs de l'heure, mais avec tout ça je pouvais aller voir ma mère en Allemagne!

### *Puis vous avez fini l'université...*

Après avoir obtenu mon certificat, je suis rentrée pour suivre mes études à Cracovie. Ça a duré deux mois... J'avais un copain en Suisse. Je l'ai retrouvé, mais je n'avais plus de papiers. Je suis retournée bosser chez mon ancien patron, qui ne se doutait de rien. Un jour, la police m'a pincée, par hasard. Grâce à un avocat, j'ai eu droit à un renvoi immédiat sans interdiction d'entrée. Je suis sortie du pays pour y rentrer à nouveau. Puis je me suis mariée. Aujourd'hui, je suis divorcée, j'ai un permis C et je travaille comme opératrice depuis quatre ans.

### *Et vos études ?*

Je suis entrée dans le monde du travail parce que je devais gagner de l'argent. Pour mon père. Pour ma mère. J'ai acheté un appartement à ma grand-mère. Puis à mon père. Je pourrais penser à moi, mais je n'y arrive pas. Je suis une formation en cours d'emploi depuis 2001, mais franchement, je ne pense pas à mon avenir.

### *Pourquoi ne pas rejoindre votre mère en Allemagne ?*

Là-bas, il y a moins de sécurité sociale. Et les gens sont froids. Ici, je n'étais peut-être payée que 3 francs de l'heure, mais au moins les gens étaient corrects. Toutefois, je n'aime pas trop la culture suisse. Il ne se passe rien. Les gens ne profitent pas de ce qui est organisé. A un festival, les Suisses y vont plus « parce qu'il faut y aller » que pour s'amuser.

### *Vous ne vous sentez pas intégrée...*

Pas vraiment. Je regarde la Suisse de l'extérieur.

\* Nom et prénom fictifs

Yeny Serrano vient de Bogota en Colombie. Après l'obtention d'une licence en psychologie et face aux coûts prohibitifs des universités colombiennes, Yeny décide de poursuivre ses études en Europe.

Propos recueillis par Estelle Pralong



sud de Bogota

*L'émilie: Qu'est-ce qui vous a décidé à venir en Suisse?*

Yeny Serrano: Je désirais poursuivre mes études et, en Colombie, cela coûte beaucoup trop cher. J'avais d'abord pensé à faire mon doctorat en Espagne, mais Andrés, mon petit ami, est venu habiter en Suisse en 1996. Je ne connaissais pas ce pays, je pensais que Genève était en France et Zurich en Allemagne! Je suis partie avec 200 francs et un visa de touriste de trois mois. J'ai dû acheter un billet aller-retour et trouver un garant avec 20'000 francs suisses à disposition sur un compte.

*Comment s'est passée votre arrivée en Suisse?*

Je suis arrivée à Genève en 1999. A l'aéroport, à la vue de mon passeport colombien, les douaniers ont fouillé mes valises. Ils pensaient que j'avais de la drogue. C'était la première fois que je sortais de Colombie. Chez moi, il y a peu d'étrangers, alors on les accueille bien et on est très curieux de leur pays. Je pensais que ce serait la même chose en Suisse! Surtout qu'en Colombie, on imagine que l'Europe est un modèle à suivre.

*Avez-vous obtenu une autorisation de séjour et la possibilité de poursuivre vos études?*

Finalement oui. Après avoir fréquenté plusieurs écoles, j'en ai trouvé une qui me convenait bien à Genève et qui coûtait 600 francs par mois. J'ai réussi à obtenir un permis d'écolière, mais il ne permet pas de travailler et j'ai dû trouver un autre garant. Les femmes latinos de l'école m'ont aidée à trouver du travail comme nettoyer les toilettes ou remplir les rayons dans un supermarché. Je gagnais de quoi payer l'école qui te permet d'avoir le permis. Il y a beaucoup de contrôles pour voir si on va effectivement à l'école. On a peur, on se sent presque illégale.

En 2000, j'ai commencé un master en développement économique et social à l'IUED et j'ai obtenu un permis d'étudiante. Les cours étaient très intéressants et j'ai du rapidement améliorer mon français! J'ai obtenu mon master en 2003. Parallèlement, j'ai travaillé pendant quatre ans dans une fondation pour personnes handicapées. Je travaillais sur appel et à l'heure et gagnais entre 60 francs et 2000 francs par mois. J'ai ainsi pu commencer à rembourser le crédit de mes études en Colombie. Depuis 2005 et la fin de mon contrat au foyer, je cherche du travail. Mon profil et mon idéal est de devenir enseignante-chercheuse à l'Université. Alors, j'ai commencé à chercher un poste d'assistante dans les universités suisses romandes sans succès. Ensuite, en 2007, dans le cadre du chômage et avec l'aide d'un ami, j'ai trouvé un travail d'assistante de recherche dans la Commission internationale des juristes. C'était vraiment très bien mais c'est fini. Maintenant, je suis au chômage.



Bogota

*Donc, plus de problème de permis de séjour?*

SS: Oui et non. En 2001, mon visa arrivait à expiration. Face à la possibilité de me voir refuser le renouvellement de mon permis d'étudiante même si j'étais inscrite à l'université, nous avons décidé avec mon petit ami de nous marier. Il bénéficiait d'un permis de séjour B plus stable que le mien. Ce qui m'a fait drôle, c'est qu'après le mariage, lors du changement du permis de séjour, à l'Office cantonal, ils ont mis mon dossier dans celui de mon mari. En plus, sur mon permis, c'est marqué que le but de mon séjour en Suisse est de vivre auprès de mon conjoint, comme si je ne faisais rien d'autre. Et même si c'est à mon nom qui figure sur le bail de l'appartement, sur mon permis, c'est marqué que j'habite chez mon mari... c'est vraiment scandaleux pour moi!

*Et maintenant, où en êtes-vous?*

YS: Je termine ma thèse de doctorat sur la couverture informative du conflit armé interne en Colombie. J'aimerais devenir enseignante ou chercheuse à l'Université. Mais c'est un milieu très fermé, il faut connaître des gens, qu'un professeur ordinaire t'appuie. Et puis, avec des amies, nous avons créé l'association Découvrir qui vient en aide aux femmes migrantes professionnelles qui, comme moi, rencontrent des difficultés pour trouver un travail dans leur domaine de formation et se voient contraintes au nettoyage ou à la garde d'enfants. Une manière pour nous de prendre nos responsabilités afin de trouver des solutions pour travailler.



Bogota - Vista de la Candelaria

*Vous sentez-vous intégrée en Suisse?*

YS: J'adore Genève. C'est une ville internationale où les gens ont l'habitude de côtoyer les étrangers/ères. J'y ai beaucoup appris. Et la ville est si propre. On se sent en sécurité. Mais il y a beaucoup de clichés sur la Colombie: la drogue, la guérilla, la prostitution, la salsa, la fête... C'est désagréable même si ce n'est pas toujours méchant. Ce qui me dérange aussi, c'est la politique contradictoire de la Suisse. C'est un pays qui abrite des organisations internationales, mais la loi et les votations sur l'immigration sont de plus en plus dures. J'aimerais pouvoir rentrer en Colombie. Mais la situation politique est trop instable et je ne suis pas sûre de pouvoir travailler sur mon sujet de thèse. Dans mon pays, il n'y a pas beaucoup de docteur-e-s, je trouverais facilement un bon travail. Je veux finir mes études, travailler et puis voir quand la situation politique me permettra de rentrer.

Sandra Sanchez est originaire de Cali, village colombien. Mère célibataire et ne trouvant que des petits boulots provisoires, Sandra décide de partir. Sa sœur vivait déjà en Suisse.

Propos recueillis par Estelle Pralong

*L'émilie: Qu'est-ce qui vous a décidé à venir en Suisse?*

Sandra Sanchez : A 18 ans, j'ai eu un garçon, seule. En Colombie, je ne trouvais pas de travail. Seulement des petits boulots de vendeuse ou serveuse pour un ou deux mois. C'était difficile. Ma sœur vivait déjà en Suisse, à Lausanne. En 1988, j'ai décidé de la rejoindre. Elle m'a donné de l'argent et m'a envoyé une invitation pour que j'obtienne un visa de touriste.

*Comment s'est passée votre arrivée en Suisse?*

Quand je suis arrivée en Suisse, j'avais 26 ans. Mais je faisais très jeune. A l'aéroport, la police a cru que j'étais mineure. Ils m'ont interrogée pendant quatre heures, pensant que j'étais une prostituée. Ensuite, ils m'ont suivie depuis l'aéroport et, le lendemain matin, à 7 heures, ils ont frappé à ma porte pour un contrôle. Ils ont pris mon passeport. Quand je m'en suis rendu compte, j'étais morte de trouille. Je suis retournée à l'aéroport avec mon invitation pour expliquer ce qui se passait. J'avais un visa de trois mois. Lorsque j'ai changé d'appartement, je n'ai plus eu de contrôle, plus de problème pendant deux ans. Mes premières années en Suisse ont été les plus difficiles! J'ai du me faire opérer du pancréas, je n'avais pas d'assurance-maladie et une facture de 17'000 francs. Alors, pour récolter l'argent, avec des amis, nous avons préparé des plats typiques pour les vendre et puis on a aussi fait un loto. Ça a bien marché.

*Avez-vous obtenu une autorisation de séjour et pu trouver du travail?*

J'ai trouvé du travail deux mois après mon arrivée. Une gentille dame m'a confié son bébé de trois mois. Je faisais le ménage et m'occupais aussi de son fils de 10 ans. Elle m'a donné ma chance, et m'a payé des cours de français. Petit à petit, j'ai pu mieux comprendre la langue. Mais en 1990, deux ans après mon arrivée, la police a fait un contrôle, c'était le 26 décembre. Je téléphonais à ma mère dans une cabine téléphonique. Je prenais des nouvelles de mon fils et disais à ma mère que j'allais lui envoyer de l'argent. J'avais reçu mon salaire. La police m'a emmenée au poste de police et a acheté un billet d'avion pour la Colombie avec mon argent.

J'ai passé la nuit au poste. Et puis, comme il n'y avait pas de place dans les avions, j'ai passé six jours à Champ-Dollon. J'avais peur, c'est la première fois que j'étais en prison. En plus, il m'avaient mis des menottes. Cela m'avait tellement fait pleurer, qu'un des policiers a essayé de me rassurer. Mais j'ai répondu que je me sentais comme une criminelle. Je suis restée un mois en Colombie. Je suis revenue en passant par l'Italie. J'avais un arrangement avec un policier à l'aéroport à qui j'ai donné 600 dollars. Ensuite, j'ai pris le train pour la Suisse, mais je suis descendue en France. Des amis m'attendaient et m'ont ramenée en Suisse en voiture.

*Avez-vous essayé de faire une demande de régularisation ?*

Oui. Il y a six ans, mon fils a mis le feu à un container avec deux voisins. Ils ont été emmenés au poste de police d'Onex. La mère d'un voisin m'a avertie. Je suis allée à la police avec un ami assistant social de Caritas. J'avais expliqué à mon fils qu'il ne devait pas dire où il habitait. C'est ce qu'il a fait. La police m'a interrogée.

- Vous n'avez pas le droit de rester en Suisse.
  - Je suis là de toute façon. Je ne fais de mal à personne.
  - Où habitez-vous ?
  - L'appartement n'est pas à mon nom.
- Si je vous dis où j'habite, vous allez donner une amende à cette personne.
- On ne va pas faire ça.

L'assistant social a appelé la personne en question, qui a dit que je pouvais donner son nom, qu'elle assumerait l'amende.

- Où travaillez-vous ? Votre patronne peut vous aider à faire une demande de permis de séjour.

Je ne voulais pas leur dire, mais j'ai appelé ma patronne, et elle a été d'accord de m'aider. Alors, avec l'aide de l'assistant social, de ma patronne et de l'école, on a déposé un dossier de régularisation. Depuis, j'ai une assurance-maladie, je déclare tous mes travaux de ménage, je paie des impôts. Je n'ai toujours pas de nouvelle, mais, au moins, je n'ai pas reçu de lettre d'expulsion. Je travaille au gris. A chaque nouveau travail, j'envoie le contrat à l'Office cantonal de la population qui me donne son accord. Je ne sais pas combien de temps cela va durer. Pour le travail, cela dépend des périodes, des fois je trouve facilement, et d'autres fois non. Pour mon permis, quand j'aurai économisé, je vais me payer un avocat. On m'a dit que ça marchait.

*Vous sentez-vous intégrée en Suisse ?*

Je me sens bien intégrée. Même si j'entends parfois des méchancetés sur mon pays, sur la corruption ou la drogue. Il y a aussi des gens qui pensent que les Colombien-n-e-s font tout le temps la fête. Mais ça ne me dérange pas trop. J'ai des amis suisses, on parle en français, il n'y a pas de problème. Et j'adore travailler avec les personnes âgées. J'essaie d'économiser pour faire un cours d'aide-soignante. C'est un peu difficile car mon salaire est irrégulier et j'envoie de l'argent à ma famille en Colombie. Ces dernières années, j'ai dû demander plusieurs fois de l'aide à mes amis.

*Alors, vous allez rester ?*

Je ne veux pas passer ma vieillesse dans une maison de retraite en Suisse, mais auprès de ma famille en Colombie. A 50 ans, je rentre.

## TRAVAILLER À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

La **FACULTE DES LETTRES** ouvre une inscription pour un poste de

### PROFESSEUR-E ADJOINT-E en linguistique hispanique

**CHARGE :** il s'agit d'un poste à charge complète, soit 6 heures de cours et de séminaires hebdomadaires. Ces heures seront réparties entre les programmes BA (bachelor) et MA (master) de l'unité d'espagnol (Département de langues et de littératures romanes), ainsi que, le cas échéant, des programmes interdisciplinaires et postgrades. Les candidat-e-s devraient démontrer dans leurs travaux de recherche et leurs enseignements les points suivants :

- couvrir le domaine de la grammaire panhispanique et de la linguistique synchronique de l'espagnol;
- maîtriser des domaines de spécialisation susceptibles d'attirer les étudiant-e-s ;
- faire preuve d'une ouverture interdisciplinaire.

Les enseignements se donnent en principe en espagnol.

Le-la candidat-e sera appelé-e à développer au niveau national et international des recherches dans ses domaines de spécialisation. Il-elle aura également la responsabilité de diriger des travaux de recherche des étudiants. Il-elle assumera les tâches de gestion et d'organisation.

**TITRE EXIGE :** doctorat ès lettres (de préférence dans le domaine de la grammaire panhispanique, de la linguistique synchronique de l'espagnol ou de la linguistique générale) ou titre jugé équivalent.

**ENTREE EN FONCTION :** 1<sup>er</sup> septembre 2009 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature, constitués d'une lettre de motivation, de 12 exemplaires du curriculum vitae comprenant une liste des publications et d'une photocopie certifiée du diplôme le plus élevé, doivent être adressés avant le **15 septembre 2008** au secrétariat du décanat de la Faculté des lettres - Uni Bastions, 5, rue de Candolle, CH-1211 Genève 4, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

*Dans une perspective de parité, l'Université encourage les candidatures féminines.*



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**